

Mairie de Plomeur

1, place de La Mairie - 29120 Plomeur (FINISTERE)

☎ : 02 98 82 04 65 - 📠 : 02 98 82 06 00

📧 : mairie.plomeur@wanadoo.fr - Site Internet : www.plomeur.com



CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du jeudi 25 février 2021 à 19h00

Présents : 26 conseillers au point n°1.

Absente : LE FLOC'H Natacha (procuration BERROU Gaëlle).

Puis, 23 conseillers du point 2 au point 14.

Absents : LE FLOC'H Natacha (procuration BERROU Gaëlle), GLOAGUEN Raoul, LE BELLEC Valérie, KERNINON Mélina.

Madame NAVARRE Marjorie a été désignée secrétaire.

1/ Délibération approuvant l'élection d'un nouveau conseiller municipal

Madame KERNINON née DEMAY Mélina est installée dans les fonctions de conseillère municipale en remplacement de Monsieur COQUELIN Olivier, démissionnaire (lettre du 12.01.2021). Le tableau de conseil municipal est modifié en conséquence.

Madame KERNINON Mélina prend place dans les mêmes commissions communales que son prédécesseur.

2/ Examen et discussion des comptes administratifs et de gestion du budget général et des budgets annexes présentés par Monsieur Le Maire et le Trésorier Principal pour l'exercice 2020 :

Budget général :	Fonctionnement :	Dépenses :	2 346 182,55
		Recettes :	3 190 759,75

Budget général :	Investissement :	Dépenses :	727 747,72
		Recettes :	+ 1 098 235,59

Restaurant scolaire :	Fonctionnement :	Dépenses :	97 434,03
		Recettes :	+ 82 560,59

Restaurant scolaire :	Investissement :	Dépenses :	0,00
		Recettes :	+ 3 085,52

3/ Présentation du rapport préparatoire au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021
– annexe n°1

4/ Délibération fixant à l'unanimité les TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2021
– annexe 2.

5/ C.C.P.B.S. : délibérations approuvant à l'unanimité :

- La nouvelle convention de partenariat entre la CCPBS et la CCHPB relative au Service des Autorisations du Droit des Sols (SIADS), notamment s'agissant de la prise en charge du coût du service par la CCPBS qui passe de 50 à 30 %.
- Plan du Corps de Rue Simplifiée (PCRS) : le PCRS est un ensemble de données destinées à servir de support topographique échangeable et mutualisable pour satisfaire à la législation en vigueur. La commune sera notamment tenue de fournir aux prestataires et exploitants de réseaux le PCRS pour répondre aux déclarations de travaux.

La participation de la commune calculée en tenant compte à 50 % du linéaire de voirie et à 50 % de la population est de 790 euros par an sur une période de cinq ans.

6/ Délibération approuvant la convention SDIS pour la surveillance des plages pour la saison estivale 2021.

7/ Délibérations approuvant les conventions financières établies par le SDEF dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public :

Lotissement Ti Boutic :

Montant des travaux : 29 000 € H.T.

Financement SDEF : 11 250 €

Financement commune : 17 750 €

Centre bourg : rue Louis Méhu :

Montant des travaux : 28 300 € H.T.

Financement SDEF : 6 750 €

Financement commune : 21 550 €

Chapelle de Beuzec :

Montant des travaux : 9 800 € H.T.

Financement SDEF : 4 050 €

Financement commune : 5 750 €

Lotissement de Penfont Vihan :

Montant des travaux : 13 400 € H.T.
Financement SDEF : 5 550 €
Financement commune : 7 850 €

8/ Entretien et modernisation de la voirie communale, programme 2021- 2024 :

Délibération approuvant l'offre présentée par la SAS LE PAPE sise à Plomelin (Finistère).
Le montant du marché s'élève à 326 982,50 € HT.

La commande publique s'exécutera par l'émission de bons de commandes et prévoit un montant de prestations annuelles fixé à 80 000 euros H.T..

9/ Délibération approuvant la modification du tableau des emplois :

Compte-tenu de la date de départ en retraite de l'actuel DGS et de la nécessité d'une période de tuilage d'un mois, il convient de renforcer les effectifs du service de la direction générale par la création d'un emploi de Directeur Général Adjoint à temps complet pour la période de transition à compter du 1er mars 2021 et jusqu'au 31 mars 2021, date de départ en retraite de l'actuel DGS. Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché territorial.

VU pour être affiché le 5 mars 2021 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Ronan CRÉDOU



